

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 13 novembre 2023 à 17h30, au lieu ordinaire des séances, par téléconférence, à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire : Guy Dupuis

Mesdames les conseillères : Noémi Robitaille  
Marie-Pier Bourassa

Messieurs les conseillers : Richard Baril  
Jean-Luc Boisclair  
Nicolas Goulet  
Jean-François Jodoin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le Maire Guy Dupuis.

Est aussi présent, Francis Baril, Directeur général par intérim.

---

**(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30

---

2023-11-02

**(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Marie-Pier Bourassa et appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tel que présenté ci-dessous.

1. Ouverture de la séance
  2. Adoption de l'ordre du jour
  3. Adoption du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 10 et du 17 octobre 2023
  4. Adoption des comptes à payer
  5. Avis de motion et dépôt du règlement de zonage et de lotissement de la municipalité de Sainte-Perpétue par la création d'une nouvelle zone « H » en périmètre urbain (2023-10-176)
  6. Demande de contribution financière Fondation Philippe Laprise
  7. Demande de subvention du comité des loisirs pour la FADOQ de Sainte-Perpétue
  8. Obtention d'un code ClicSÉCUR pour accès au PGAMR
  9. Résolution pour envoyer au MTQ afin de prioriser la baisse de la vitesse dans la zone scolaire.
  10. Débitmètre eaux usées – offre de service
  11. Résolution Visa + montant
  12. Assurance collective – Appel d'offre
-

- 
13. Varia
  14. Suivi des comités
  15. Période de questions
  16. Levée de l'assemblée

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

2023-11-03

**(3) Adoption du procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du 10 et du 17 octobre 2023**

Il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet et appuyé par Monsieur Jean-Luc Boisclair et résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du 10 et du 17 octobre 2023.

---

2023-11-04

**(4) Adoption des comptes à payer**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Baril et appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu d'autoriser les comptes à payer d'un montant de 522 648,29\$.

La résolution est adoptée à l'unanimité

---

2023-11-05

**(5) Avis de motion et dépôt du règlement de zonage et de lotissement de la municipalité de Sainte-Perpétue par la création d'une nouvelle zone « H » en périmètre urbain (2023-10-176)**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion concernant le projet de règlement de zonage numéro 2023-10-176 a été donné par le conseiller Jean-François Jodoin;

**ATTENDU QUE** que le dépôt du projet de règlement de zonage numéro 2023-10-176 a été fait par le conseiller Richard baril;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

Que le projet de règlement municipal de zonage et de lotissement numéro 2023-10-176 permettant la création d'une nouvelle zone « H » en périmètre urbain va de l'avant.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin et appuyé par Monsieur Richard Baril.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

2023-11-06

**(6) Demande de contribution financière pour la fondation Philippe Laprise**

À discuter au prochain budget pour 2024

---

---

2023-11-07

**(7) Demande de subvention de comité des loisirs pour la FADOQ de Sainte-Perpétue**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de la part de la FADOQ de Sainte-Perpétue ce 11 octobre ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité donne une contribution financière annuelle à l'organisme de la FADOQ

**CONSIDÉRANT** le montant de 200\$ donné antérieurement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Noémi Robitaille et résolu par Monsieur Richard Baril que le conseil municipal de Sainte-Perpétue contribue à l'organisme de la FADOQ au montant de 250\$ pour l'année 2023-2024

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

2023-11-08

**(8) Obtention d'un code ClicSÉQUR pour avoir l'accès au PGAMR**

**CONSIDÉRANT** Monsieur Francis Baril doit pouvoir gérer l'entreprise à ClicSÉQUR-Entreprise ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Baril doit pouvoir gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises, généralement, à faire tout ce qui est utile à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Baril doit pouvoir gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQUR-Entreprise;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Baril est mandaté à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Francis Baril doit pouvoir consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en se qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne) ;

**EN CONSÉQUENCE**, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la société, Municipalité de Ste-

---

---

Perpétue qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 13 novembre 2023. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

2023-11-09

**(9) Résolution pour envoyer au MTQ afin de prioriser la baisse de la vitesse dans la zone scolaire**

**ATTENDU QUE** l'école Lajeunesse se trouve sur la route 259 ;

**ATTENDU QUE** la limite de vitesse de cette section de route dans la zone urbaine est de 50 km/h ;

**ATTENDU QUE** plusieurs élèves se déplacent à pied pour se rendre à l'école et pour revenir à la maison ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Perpétue est sensible à la sécurité des enfants ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet et résolu par Monsieur Jean-François Jodoin que le conseil municipal de Sainte-Perpétue demande au Ministère du transport du Québec de baisser la vitesse à 30 km/h du lundi au vendredi de 7h à 17h entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin de chaque année.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

2023-11-10

**(10) Débitmètre eaux usées – offre de service**

**ATTENDU QUE** l'étalonnage des débitmètres doit être fait toutes les années.

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent faire appel à une firme externe.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Richard Baril et appuyé par Monsieur Jean-Luc Boisclair.

La résolution est adoptée à l'unanimité

---

2023-11-11

**(11) Résolution Visa + montant**

**ATTENDU QUE** des mises à jour doivent être effectuées auprès de Visa Entreprises ;

**ATTENDU QUE** le directeur général en place n'y a pas accès ;

**ATTENDU** que des modifications et des mises à jour sont nécessaires à Visa Desjardins ;

**ATTENDU QUE** ces modifications sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** deux cartes Visa Entreprises supplémentaires sont nécessaires ;

---

---

**ATTENDU QUE** les cartes supplémentaires Visa Entreprises seront destinées une au Service des incendies au nom de Christophe Baril avec une limite de 1500\$ et une au Service des travaux publics au nom de Patrick Jodoin avec une limite de 1500\$ ;

**ATTENDU QUE** la carte existante au nom de Daniel Larente sera remplacée par une carte Visa Entreprise destinée à l'administration/loisirs au nom de Francis Baril en concevant la limite de 2000\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet et appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu d'autoriser le Directeur Général Francis Baril d'effectuer les changements, modifications et mises à jour nécessaires auprès de Desjardins et Visa Entreprises.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

2023-11-12

(12)

**Assurance collective – appel d'offre**

**Attendu que**

conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la (ville, municipalité, MRC, Régie, autre) et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2029 ;

**Attendu que**

Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

**Attendu que**

la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**Attendu que**

la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Marie-Pier Bourassa et appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu

La résolution est adoptée à l'unanimité

---

2023-11-15

(13)

**Varia**

---

2023-11-16

(14)

**Suivi des comités**

---

2023-11-17

(15)

**Période de questions**

---

2023-10-18

(16)

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin et appuyé par

---

---

Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de lever la  
séance.

---

\_\_\_\_\_  
Guy Dupuis  
Maire

\_\_\_\_\_  
Francis Baril  
Directeur général par  
intérim

*Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient  
au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Guy Dupuis, Maire

---

